

Agreste Bourgogne-Franche-Comté



Numéro 27 - Octobre 2017



Evolution des terres agricoles en Bourgogne

Analyse des terres agricoles déclarées entre 2008 et 2013

La consommation d'espaces agricoles en France métropolitaine est évaluée à 80 000 hectares par an. La loi de modernisation de l'Agriculture et de la Pêche de 2010, puis la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Pêche ont acté la création de l'observatoire national et des observatoires régionaux de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Une publication de 2016 dressait un état des lieux des surfaces agricoles en Franche-Comté, étude conjointe réalisée par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) avec l'appui technique du CEREMA de Lyon. Cette publication étend l'analyse au territoire de la Bourgogne.

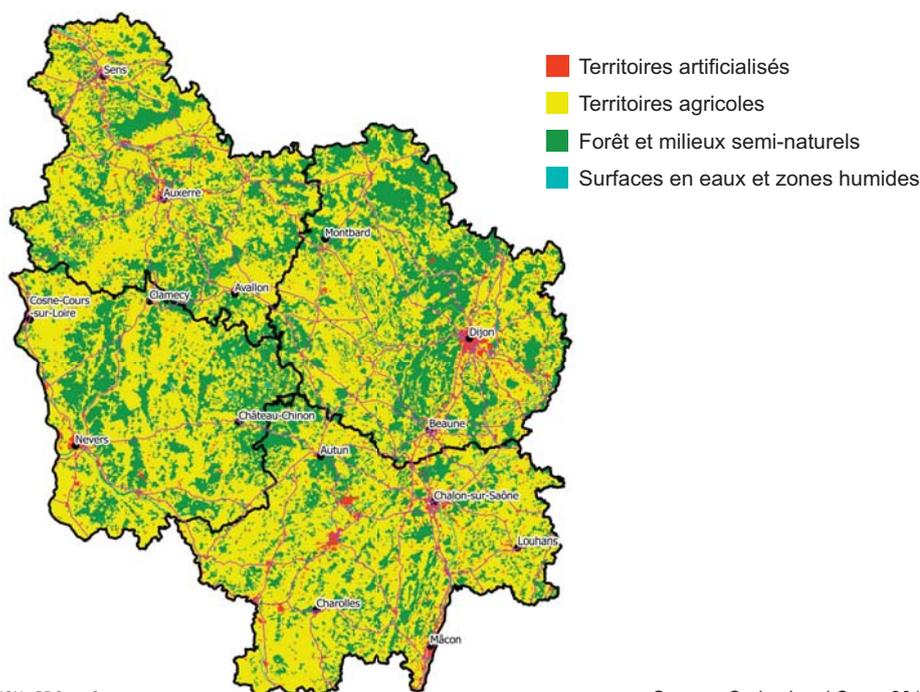
L'objectif de cette étude est d'analyser, sur les mêmes bases que l'étude réalisée en Franche-Comté en 2016, l'évolution des surfaces agricoles déclarées entre 2008 et 2013 et de caractériser celles qui ont évolué vers d'autres usages notamment qui ont été artificialisées (bâti, activités, infrastructures linéaires) ou qui sont en dé-

prise agricole (abandon de cultures, enrichissement). Elle est basée sur l'exploitation de données disponibles au niveau régional, afin de disposer d'un traitement uniforme pour tous les départements de la région.

La Bourgogne est un territoire composée à 90 % d'espaces agricoles ou fo-

restiers. La surface agricole totale représente environ 1 850 000 hectares, soit plus de 58 % du territoire régional. Cette surface peut être approchée, à 95 %, par les déclarations annuelles des exploitants agricoles à la PAC et le Casier Viticole Informatisé (CVI), ce qui permet un suivi fin du devenir de ces terres.

Occupation du sol



Les territoires les plus agricoles sont les zones de grandes cultures comme la Champagne crayeuse au nord de l'Yonne ou le plateau langrois en Côte-d'Or, les zones de polyculture-élevage telles que la Bresse à l'est de la Saône-et-Loire ou le Nivernais central dans la Nièvre et les territoires d'élevage extensif allaitant dans le Charolais Brionnais en Saône-et-Loire ou le Morvan dans la Nièvre.

Les zones peu agricoles se retrouvent naturellement autour des zones urbanisées, telles que les agglomérations de Dijon, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Auxerre..., mais également dans des secteurs où la forêt prédomine, comme le parc naturel régional du Morvan, les Côtes du Nivernais, ainsi que les territoires de la forêt de Châtillon (zone du futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne), ou de Is-sur-Tille.

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Une variation globale faible

Les surfaces agricoles présentes dans les déclarations PAC ou CVI sur la période 2008-2011 représentent 1 783 776 hectares, soit 56 % du territoire régional. Pour la période 2012-2013, elles sont évaluées à 1 774 487 hectares, soit une baisse d'environ 0,5 %. Cette diminution est à comparer à celle constatée en Franche-Comté, qui est de 0,7 %.

Cette diminution globale des surfaces déclarées est le résultat de la disparition de terres agricoles entre les deux périodes de référence, atténuée par endroits par l'apparition de nouvelles surfaces déclarées.

Les terres agricoles disparues entre les deux périodes représentent 16 246 hectares, soit 0,9 % de la surface déclarée en 2008-2011, contre 6 958 hectares pour les surfaces apparues. La baisse des surfaces agricoles déclarées est donc proportionnellement moins marquée qu'en Franche-Comté, où elle s'élève à 1,4 % du total déclaré.

Tous les départements ont un solde négatif, avec une perte beaucoup plus marquée dans la Nièvre et en Saône-et-Loire.

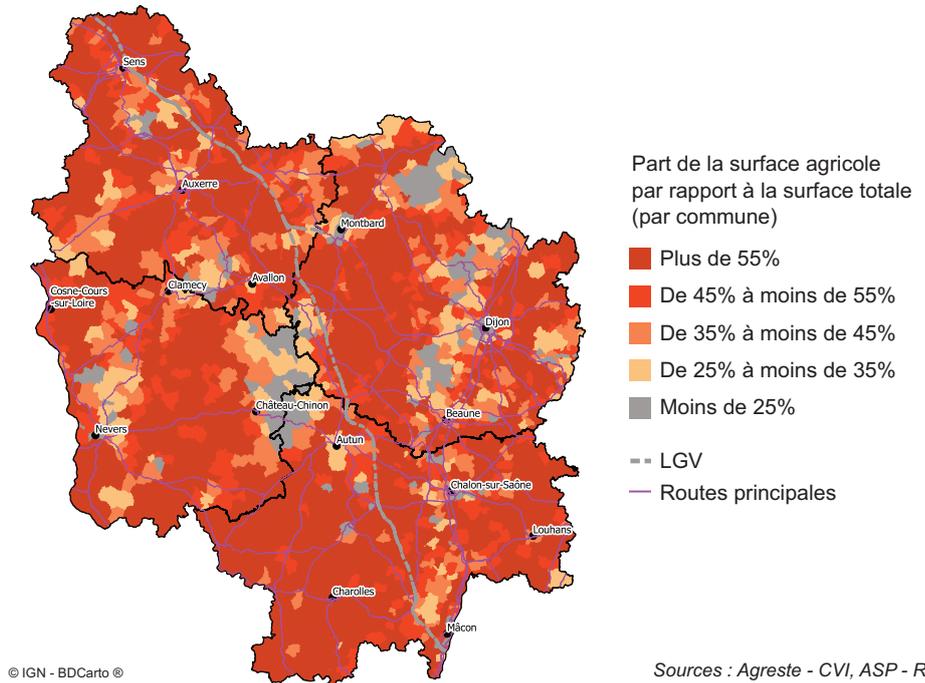
Inégale répartition des pertes de surfaces agricoles déclarées

Les territoires pour lesquels la perte de surface déclarée est la plus importante sont notamment situés autour des zones urbanisées, telles que les agglomérations de Dijon, Mâcon ou encore Auxerre et Sens. Autour de ces villes, l'augmentation des surfaces artificialisées est la plus forte, au détriment des surfaces agricoles ou potentiellement agricoles. Le développement urbain s'y est réalisé par l'extension des zones d'habitat et la création de nouvelles zones d'activité en périphérie.

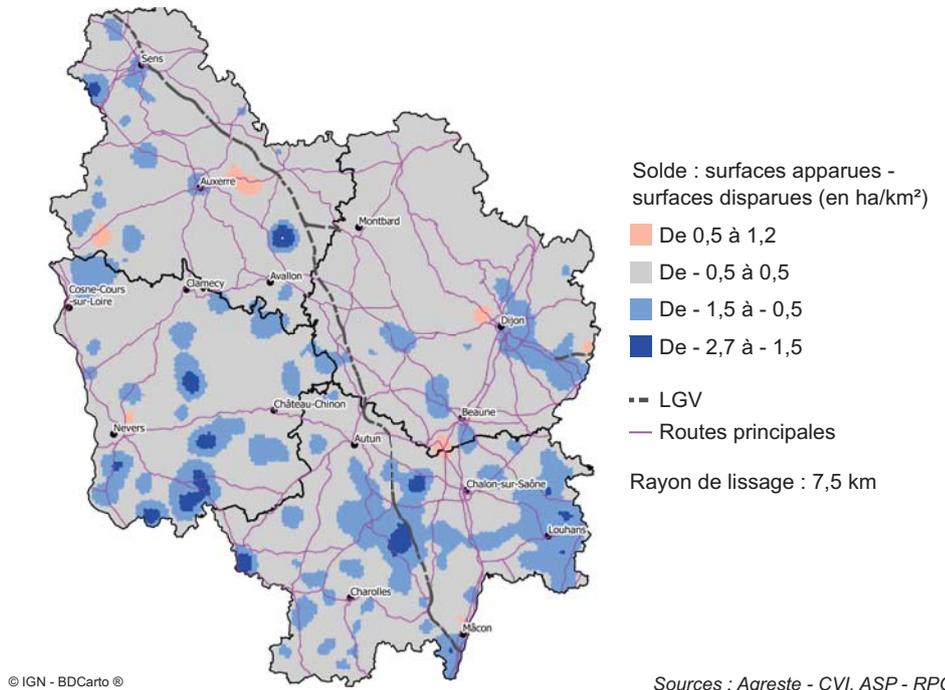
Le développement d'infrastructures est également à l'origine de consommation d'espace agricole, comme les travaux de mise à 2*2 voies de la RCEA. Dans un autre domaine, à Massangis dans le sud de l'Yonne, un champ de panneaux photovoltaïques de 141 hectares a été créé en 2012.

On constate aussi une baisse de surface agricole déclarée dans des espaces ruraux soumis à une pression

Localisation de la surface agricole déclarée dans la période 2008-2011



Evolution des surfaces agricoles déclarées



Une baisse plus marquée dans la Saône-et-Loire et la Nièvre

En hectares	Surface agricole 2012-2013	Surface disparue	Surface apparue	Solde Surf.2012-2013 - Surf.2008-2011	Evolution 2012-2013/ 2008-2011
Côte-d'Or	462 739	3 022	1 733	- 1 289	- 0,3%
Nièvre	371 065	3 918	1 393	- 2 525	- 0,7%
Saône-et-Loire	518 656	6 663	2 628	- 4 035	- 0,8%
Yonne	422 026	2 644	1 203	- 1 441	- 0,3%
Bourgogne	1 774 487	16 247	6 957	- 9 290	- 0,5%

Sources : Agreste - CVI, ASP - RPG

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Inégale répartition des pertes de surfaces agricoles déclarées

Petite région agricole	Surface agricole 2012-2013	Surface disparue	Surface apparue	Solde Surf.2012-2013 - Surf.2008-2011	Evolution 2012-2013/ 2008-2011
BRESSE LOUHANNAISE	62 934	1 286	518	- 769	- 1,2 %
AUTUNOIS	84 278	1 161	258	- 903	- 1,1 %
BRESSE CHALONNAISE	37 418	486	129	- 357	- 0,9 %
ENTRE LOIRE ET ALLIER	46 121	608	194	- 414	- 0,9 %
MACONNAIS	32 050	781	506	- 275	- 0,9 %
BASSE YONNE	28 913	247	50	- 197	- 0,7 %
MORVAN	138 193	1 669	739	- 930	- 0,7 %
CHAROLLAIS	88 001	898	319	- 580	- 0,7 %
LA PLAINE	86 400	703	145	- 559	- 0,6 %
SOLOGNE BOURBONNAISE	80 788	728	212	- 517	- 0,6 %
PUISAYE	73 494	739	296	- 442	- 0,6 %
CLUNYSOIS	30 191	338	164	- 175	- 0,6 %
VAL DE SAONE	28 966	338	174	- 164	- 0,6 %
COTE CHALONNAISE	28 335	418	260	- 158	- 0,6 %
GATINAIS PAUVRE	52 974	404	113	- 291	- 0,5 %
NIVERNAIS CENTRAL	146 832	1 342	538	- 804	- 0,5 %
CHALONNAIS	26 967	215	77	- 137	- 0,5 %
BOURGOGNE NIVERNAISE	83 370	511	159	- 352	- 0,4 %
BRIONNAIS	29 963	258	132	- 125	- 0,4 %
VALLEES	74 057	465	165	- 299	- 0,4 %
PAYS D OTHE	21 299	122	43	- 79	- 0,4 %
AUXOIS	129 618	785	398	- 386	- 0,3 %
VINGEANNE	14 990	65	24	- 41	- 0,3 %
TERRE PLAINE	18 009	111	81	- 30	- 0,2 %
COTE VITICOLE ET ARRIERE-COTE DE BOURGOGNE	28 697	431	388	- 43	- 0,1 %
PLATEAUX DE BOURGOGNE	127 644	608	417	- 190	- 0,1 %
CHAMPAGNE CRAYEUSE	21 805	37	5	- 32	- 0,1 %
PLATEAU LANGROIS, MONTAGNE,	121 930	415	361	- 54	0,0 %
LA VALLEE	23 408	58	57	- 1	0,0 %
TONNEROIS	6 840	21	35	14	0,2 %

Sources : Agreste - CVI, ASP - RPG

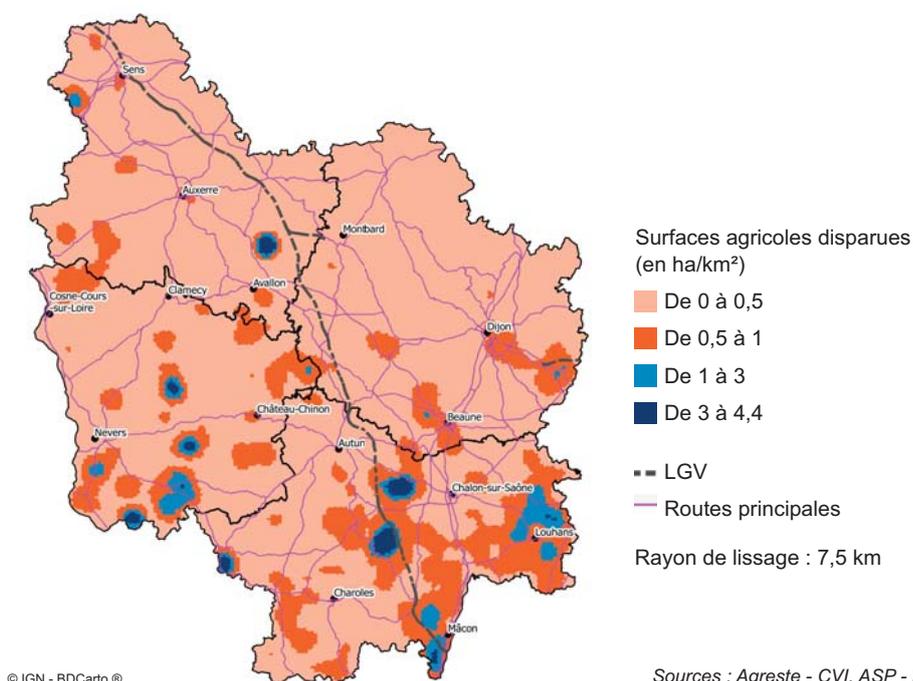
foncière croissante, tels que la zone d'urbanisation qui s'est développée à l'est de Dijon pour la construction de logements comme à Chevigny-Saint-Sauveur par exemple.

L'urbanisation n'en est toutefois pas la seule cause. Le taux de disparition de surfaces agricoles déclarées dans des secteurs comme le Charolais ou le Morvan s'expliquent par un phénomène de déprise agricole, l'arrêt de l'exploitation de parcelles difficiles, la cessation d'activité agricole.

Parfois, comme dans l'Autunois, ce sont des pertes « temporaires », dues à une absence de déclaration à la PAC pour des raisons de cessation d'activité ou de transfert sur une autre exploitation, sans toutefois exclure le phénomène de déprise.

La disparition des surfaces agricoles déclarées est quatre fois plus importante dans les espaces urbanisés ou proches de l'urbanisation. En effet, dans ces zones, seulement 5,8 % des terres agricoles déclarées sont présentes alors qu'on y retrouve 24 % des terres agricoles disparues.

Surfaces agricoles disparues



Sources : Agreste - CVI, ASP - RPG

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

L'urbanisation n'est pas le facteur primordial

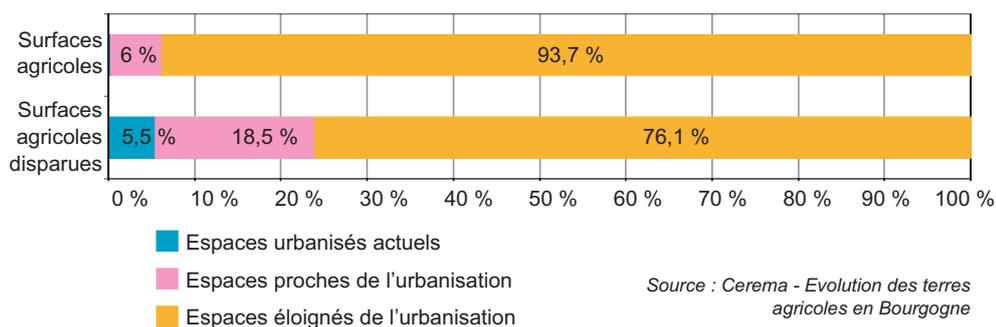
Toutefois, les espaces agricoles qui ne sont plus déclarés se trouvent à 76 % éloignés des espaces proches de l'urbanisation ; si la pression urbaine provoque une accélération du phénomène de « disparition » des espaces agricoles, elle n'en est pas la cause majoritaire. Comme vu précédemment, le développement d'infrastructures et la déprise agricole ont des impacts importants sur l'évolution des surfaces agricoles.

Sur quelques secteurs, les surfaces nouvellement déclarées sont plus importantes que les surfaces perdues. Ce sont des phénomènes ponctuels, comme par exemple dans l'Yonne où la commune de Saint-Privé en Puisaye a aidé à l'installation de jeunes agriculteurs par la mise à disposition de surface et en aidant à la valorisation des parcelles. Autre exemple, dans le Chablisien, des parcelles ont été défrichées pour la plantation de vignes.

Peu d'influence des contraintes topographiques

Si l'altitude des parcelles agricoles ne semble pas avoir d'impact sur leur disparition, la pente a toutefois une légère influence. En effet, les terres ayant une pente supérieure à 10 % représentent 25 % des terres disparues contre 20 %

Terres agricoles disparues croisées avec l'urbanisation



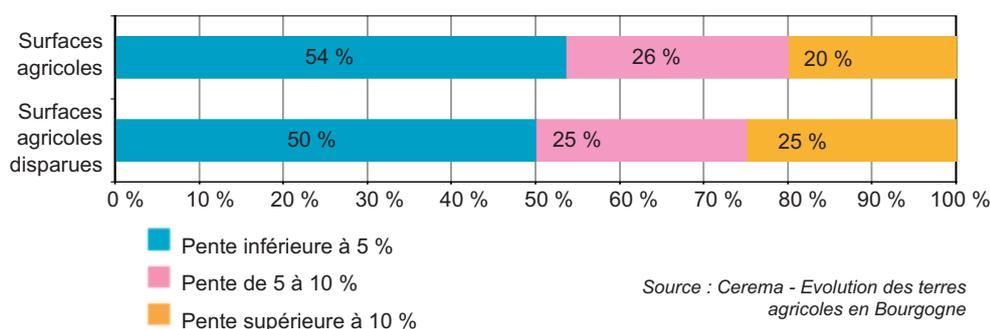
des terres agricoles en général.

La taille et la forme des parcelles, ainsi que la distance au siège d'exploitation, sont également des facteurs non négligeables.

Les résultats de cette étude peuvent être déclinés sur des territoires choisis (département, canton, SCoT, EPCI, petite région agricole). Pour chaque pé-

riode, une fiche de résultats est éditée, qui donne, sous forme de tableaux et de graphiques, les surfaces déclarées au RPG pour les années 2006 à 2013, les surfaces disparues croisées avec les espaces urbanisés actuels, les espaces proches de l'urbanisation et avec des contraintes naturelles (pente et altitude).

Terres agricoles disparues en fonction de la pente



Les territoires urbains et le sud du territoire plus impactés

En hectares	Surface agricole 2012-2013	Surface disparue	Surface apparue	Solde Surf.2012-2013 - Surf.2008-2011	Evolution 2012-2013/ 2008-2011
SCoT de la Bresse Bourguignonne	84 740	1 595	584	- 1 011	- 1,2 %
PLUi de la CU Creusot Montceau valant SCoT	38 644	499	87	- 411	- 1,1 %
SCoT du Chalonnais	97 772	1 446	539	- 907	- 0,9 %
SCoT du Dijonnais	39 595	460	148	- 312	- 0,8 %
SCoT de la région mâconnaise	60 930	1 070	663	- 407	- 0,7 %
SCoT de l'Autunois Morvan	62 664	536	178	- 358	- 0,6 %
SCoT du Grand Nevers	59 793	667	328	- 339	- 0,6 %
SCoT du Charolais Brionnais	170 632	1 461	541	- 920	- 0,5 %
SCoT Puisaye-Forterre-Val d'Yonne	104 350	843	350	- 493	- 0,5 %
SCoT du Val de Saône Vingeanne	44 126	398	192	- 205	- 0,5 %
SCoT du Nord de l'Yonne	112 485	681	163	- 518	- 0,5 %
SCoT du Grand Avallonnais	65 737	502	212	- 290	- 0,4 %
SCoT des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges	40 005	531	395	- 136	- 0,3 %
SCoT du Pays de l'Auxois Morvan	171 615	1 070	674	- 396	- 0,2 %
SCoT du Grand Auxerrois	107 507	684	446	- 238	- 0,2 %
SCoT du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne	50 423	215	107	- 109	- 0,2 %
Total SCoT	1 312 134	12 668	5 611	-7 057	- 0,5 %
Total Bourgogne	1 774 487	16 247	6 957	- 9 290	- 0,5 %

Sources : Agreste - CVI, ASP - RPG

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Méthodologie

La méthode du différentiel agricole est la mise en œuvre sur la région Franche-Comté de la méthode développée par la DRAAF et la DREAL Rhône-Alpes sur l'estimation de la consommation des espaces agricoles. Le principe consiste à compiler les données du Registre Parcellaire Graphique (RPG anonyme) et du Casier Viticole Informatisé (CVI anonyme) disponibles d'une part pour la période 2008 à 2011 et d'autre part pour la période 2012-2013. Les deux couches obtenues sont ensuite comparées pour en déduire les terres agricoles disparues et les terres agricoles apparues entre les deux périodes. Le terme de « terre agricole » correspond donc à une terre déclarée au moins une fois au RPG ou au CVI.

Pour caractériser les surfaces agricoles disparues, la couche obtenue est croisée avec :

- la couche des espaces artificialisés, qui réunit :

- la couche des taches urbaines, calculées à partir de la BDTOPO de l'IGN (couches bâti) et de la base des fichiers fonciers MAJIC (couches bâti, sport, aérodrome), avec un coefficient de dilatation-érosion de +50/-50m,

- la couche des infrastructures routières et ferrées issue de la BDTOPO,

- la couche des espaces proches de l'urbanisation, calculée à partir de la couche des taches urbaines en appliquant à chacune un tampon d'une largeur proportionnelle à sa surface,

- un modèle numérique de terrain (pas de 25 mètres) pour analyser l'altitude et la pente des terres agricoles disparues.

Synthèse régionale (synthèse des études réalisées séparément en Franche-Comté et en Bourgogne)

En hectares	Surface agricole 2012-2013	Surface disparue	Surface apparue	Solde Surf2012-2013 - Surf2008-2011	Evolution Surf2012-2013 - Surf2008-2011
Côte-d'Or	462 739	3 022	1 733	- 1 289	- 0,3 %
Doubs	222 118	2 446	1 112	- 1 333	- 0,6 %
Jura	192 263	3 094	1 484	- 1 609	- 0,8 %
Nièvre	371 065	3 918	1 393	- 2 525	- 0,7 %
Haute-Saône	237 486	3 037	1 302	- 1 735	- 0,7 %
Saône-et-Loire	518 656	6 663	2 628	- 4 035	- 0,8 %
Yonne	422 026	2 644	1 203	- 1 441	- 0,3 %
Territoire de Belfort	18 839	547	205	- 341	- 1,8 %
Total	2 445 192	25 369	11 061	- 14 309	- 0,6 %

Sources : Agreste - CVI, ASP - RPG

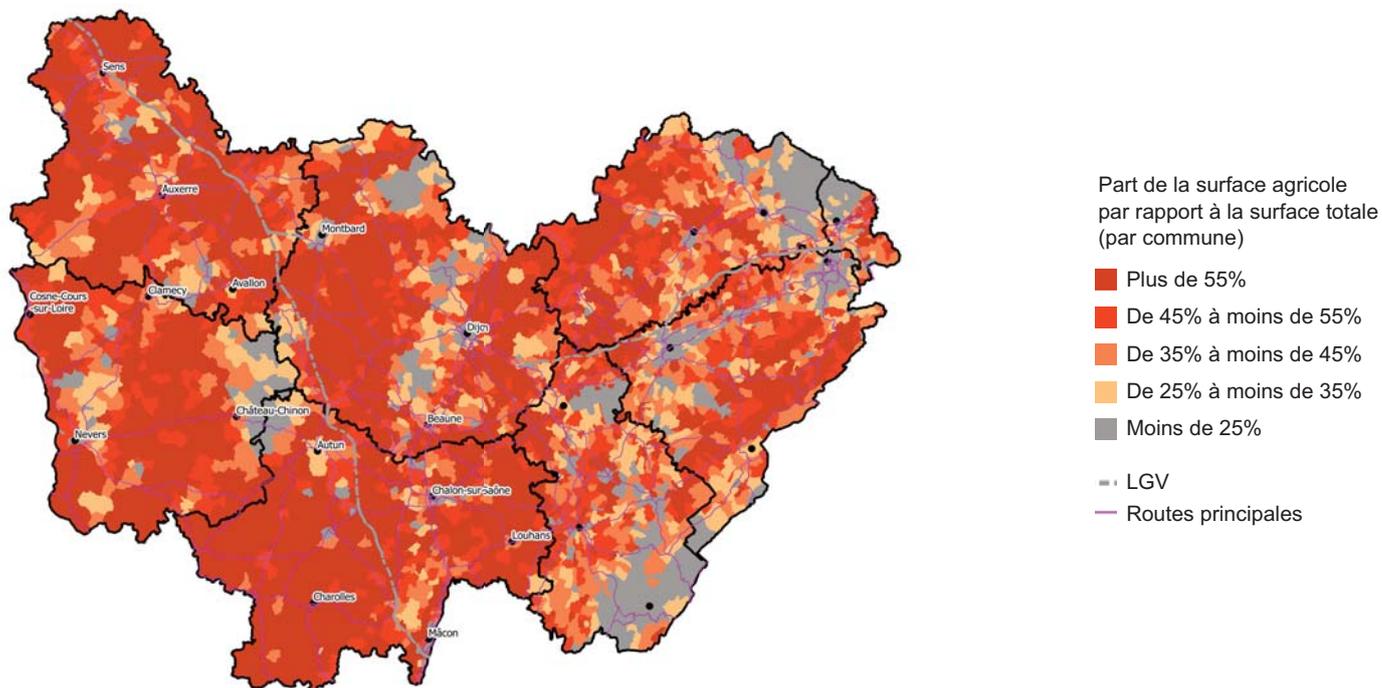
SCoT

En hectares	Surface agricole 2012-2013	Surface disparue	Surface apparue	Solde Surf2012-2013 - Surf2008-2011	Evolution Surf2012-2013 - Surf2008-2011
SCoT du Territoire de Belfort	18 839	547	205	- 341	- 1,8 %
SCoT de l'Agglomération Bisontine	33 619	636	161	- 474	- 1,4 %
SCoT du Haut-Jura	24 036	671	353	- 318	- 1,3 %
SCoT de la Bresse Bourguignonne	84 740	1 595	584	- 1 011	- 1,2 %
SCoT du Pays Lédonien	27 501	598	295	- 303	- 1,1 %
PLUi de la CU Creusot Montceau valant SCoT	38 644	499	87	- 411	- 1,1 %
SCoT de la Région de Dole	16 666	215	45	- 170	- 1,0 %
SCoT du Chalonnais	97 772	1 446	539	- 907	- 0,9 %
SCoT du Pays des Vosges Saônoises	51 443	998	566	- 431	- 0,8 %
SCoT du Pays de Montbéliard	3 083	111	87	- 24	- 0,8 %
SCoT du Dijonnais	39 595	460	148	- 312	- 0,8 %
SCoT de la région mâconnaise	60 930	1 070	663	- 407	- 0,7 %
SCoT du Pays de Vesoul - Val de Saône	75 527	863	407	- 456	- 0,6 %
SCoT du Pays Horloger	38 206	347	126	- 221	- 0,6 %
SCoT de l'Autunois Morvan	62 664	536	178	- 358	- 0,6 %
SCoT du Doubs Central	32 082	350	168	- 183	- 0,6 %
SCoT du Grand Nevers	59 793	667	328	- 339	- 0,6 %
SCoT du Charolais Brionnais	170 632	1 461	541	- 920	- 0,5 %
SCoT Puisaye-Forterre-Val d'Yonne	104 350	843	350	- 493	- 0,5 %
SCoT du Val de Saône Vingeanne	44 126	398	192	- 205	- 0,5 %
SCoT du Nord de l'Yonne	112 485	681	163	- 518	- 0,5 %
SCoT du Grand Avallonnais	65 737	502	212	- 290	- 0,4 %
SCoT des agglomérations de Beaune Nuits-Saint-Georges	40 005	531	395	- 136	- 0,3 %
SCoT des Portes du Haut Doubs	30 806	212	110	- 102	- 0,3 %
SCoT du Pays de l'Auxois Morvan	171 615	1 070	674	- 396	- 0,2 %
SCoT du Grand Auxerrois	107 507	684	446	- 238	- 0,2 %
SCoT du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne	50 423	215	107	- 109	- 0,2 %
SCoT du Haut Doubs	44 391	320	254	- 66	- 0,1 %
Total SCoT	1 707 219	18 525	8 385	-10 140	- 0,5 %
Total Région	2 445 192	25 369	11 061	- 14 309	- 0,6 %

Sources : Agreste - CVI, ASP - RPG

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

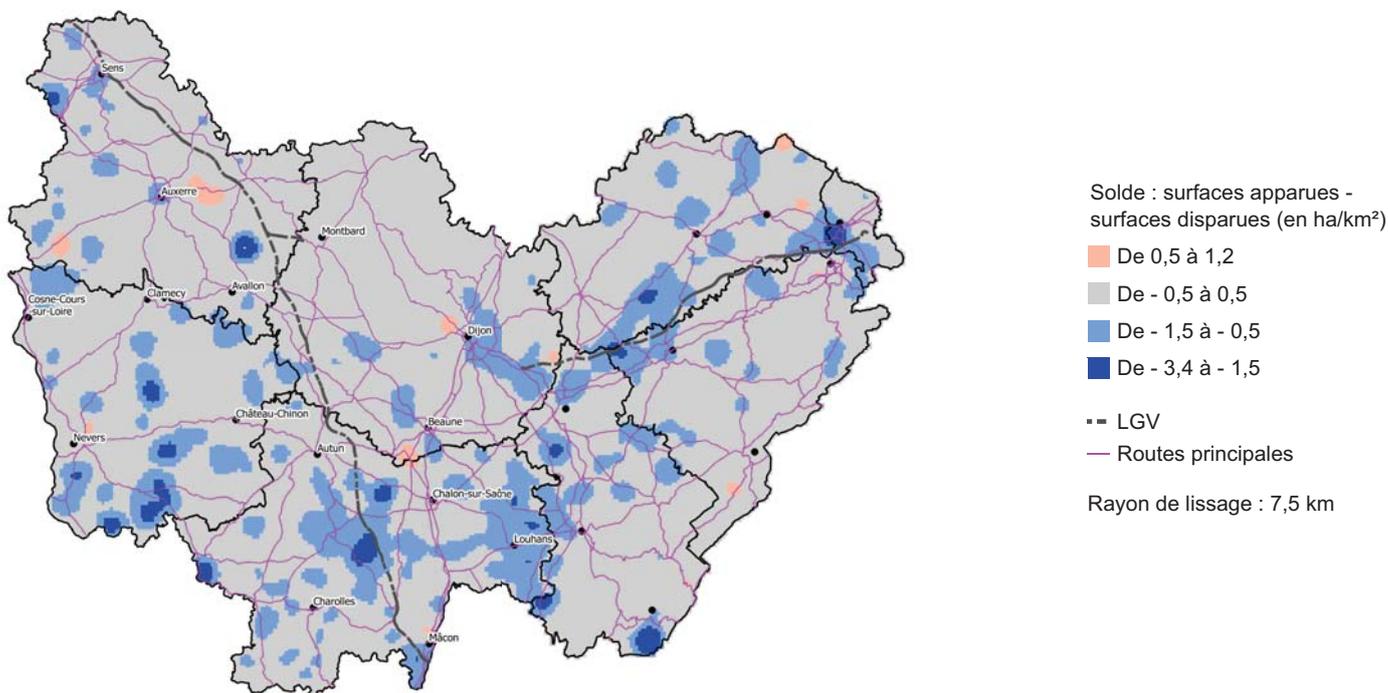
Localisation de la surface agricole déclarée dans la période 2008-2011



© IGN - BDCarto ©

Sources : Agreste - CVI, ASP - RPG

Evolution des surfaces agricoles déclarées



© IGN - BDCarto ©

Sources : Agreste - CVI, ASP - RPG

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté
Service Régional de l'Information
Statistique et Économique

4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex
Tél : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte
@agriculture.gouv.fr

Directeur : Vincent Favrichon
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédaction : Françoise Boudon
Composition, Impression : DRAAF/SRISE

Dépôt légal : à parution
ISSN : 2493-6499
Prix : 2,50 €
© Agreste 2017



www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr